



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 8 mai 2018

Préavis N° 02/2018 concernant la révision
des statuts de l'Association régionale d'action
sociale Riviera (ARAS)

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
7 mai 2018 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°02/2018,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins et 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à
savoir :**

- Adopter la modification des statuts de l'ARAS Riviera, telle que proposée.
- Fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ARAS Riviera après leur approbation par le Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 7 mai 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Gabrielle Pasche



La secrétaire

Séverine Rotondo